GERFI+
L'expérience de la différence, notre plus.

Tel : 05 46 50 64 63
E-mail : contact@gerfiplus.fr

Ref. P1027

Le référent de parcours en ITEP : nouvelle approche... nouvelles méthodes de travail

OBJECTIFS

▶ Comprendre le changement de paradigme engageant les établissements et services à passer d'une logique du catégoriel, sectoriel, protecteur à une logique de territorial, intégré, inclusif.
▶ Resituer l'historique des changements portés par le décret 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré.
▶ Identifier dans ce contexte les conséquences professionnelles pour les référents de parcours.
▶ Comprendre SERAFIN-PH et le mettre en pratique.

PROGRAMME

▶ Changement de paradigme : d'une logique du catégoriel, sectoriel, protecteur vers une logique de territoire intégré et inclusif

▶ Evolution législative et intégration des principes
- loi 2016-41 du 26/01/16 : modernisation du système de santé en logique de DITEP
- décret 2017-620 du 24/04/17 : fonctionnement des ESMS en dispositif intégré
- l'approche « Dispositif » étendue au territoire
- du « Zéro sans solution » au RAPT

▶ Référent de parcours ou coordonnateur de parcours : changement de Focal et de pratique
- définitions des concepts et choix des vocabulaires
- à partir des pratiques de terrain, quelle dynamique de changement ?
- la place de l'usager devenant client : une révolution à bas bruit

▶ SERAFIN-PH : mise en pratique de nouvelles approches, de nouvelles prestations, de nouveaux financements
- l'outil SERAFIN-PH : besoins, réponses/prestations et tarification
- grilles besoins/grille prestations
- méthodologie et exercices

▶ PAG-GOS : les acteurs d'un même territoire au service de l'usager/client
- Plan d'Accompagnement Global et Groupe Opérationnel de Synthèse : quand, comment, qui ?
- le travail à plusieurs : réseau et recherche du consensus sous l'égide de l'usager

Méthodes pédagogiques : Etudes de cas, apports théoriques, législatifs, méthodologiques
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

Personnes concernées / Prérequis : Tout professionnel d'ITEP

Animation : Conseil spécialisé en action sociale, directeur et administrateur d'associations

Nombre de participants : personnes maxi

DPC : nous consulter

Durée : 4 jours, soit 28 heures

INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.